### Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)



# Profil de pauvreté de la région du Nord

Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

**BURKINA FASO** 

Unité - Progrès - Justice

-----

Secrétariat général

-----

Institut national de la statistique et de la démographie



## Profil de pauvreté de la région du Nord

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

#### **AVANT PROPOS**

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Economie et des finances

#### **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**EBCVM** : Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages

**EMC** : Enquête multisectorielle continue

F CFA Franc de la communauté financière africaine

**EHCVM** : Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages

**INSD** : Institut national de la statistique et de la démographie

ODD : Objectifs de développement durable

**PNDES** : Plan national de développement économique et social RGPH : Recensement général de la population et de l'habitation

#### **SOMMAIRE**

AVA	NT PROF	POS	i
SIGI	LES ET AI	BREVIATIONS	iii
SOM	IMAIRE		v
LIST	E DES GI	RAPHIQUES ET CARTES	vii
LIST	E DES TA	ABLEAUX	ix
RES	UME		xi
INTI	RODUCTI	ION	1
СНА	PITRE 1.	CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES	3
1.1	Définition	n de la pauvreté	
	1.1.1	Approche monétaire objective	3
	1.1.2	Approche monétaire subjective	3
	1.1.3	Approche par les besoins de base	3
	1.1.4	Approche par les capabilités	3
	1.1.5	Approche multidimensionnelle	4
1.2	Mesure d	le la pauvreté4	
	1.2.1	Définition d'indicateurs de bien-être	4
1.3	Choix et	estimation d'une ligne de pauvreté	
	1.3.1	Lignes de pauvreté relatives	4
	1.3.2	Lignes de pauvreté absolues	4
1.4	Choix et	estimation de mesures de la pauvreté	
	1.4.1	Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)	5
	1.4.2	Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
	1.4.3	Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)	5
	1.4.4	Contribution à la pauvreté	5
	1.4.5	Incidence de la pauvreté alimentaire	5
	1.4.6	Incidence de l'extrême pauvreté	5
1.5	Mesure d	le la pauvreté subjective6	
1.6	Données	utilisées6	
1.7	Mesure d	le la pauvreté avec la base du 5° RGPH6	
СНА	PITRE 2.	GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	9
2.1	Pauvreté	et milieu de résidence	
2.2	Pauvreté	et provinces de résidence	
2.3	Pauvreté	et communes de résidence	
СНА	PITRE 3.	DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	15
3.1	Pauvreté	et taille du ménage	

3.2	Pauvret	é et sexe du chef de ménage	15	
3.3	Pauvret	é et situation matrimoniale du chef de ménage	16	
3.4	Pauvret	é et âge du chef de ménage	16	
CHA	APITRE 4	. PAUVRETE ET EDUCATION		. 19
4.1	Pauvret	é et statut d'alphabétisation du chef de ménage	19	
4.2	Pauvret	é et niveau d'instruction du chef de ménage	19	
4.3	Pauvret	é et fréquentation scolaire des enfants	20	
CHA	APITRE 5	. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		.21
5.1	Pauvret	é et promiscuité	21	
5.2	Pauvret	é et qualité du logement	21	
	5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement	21	
	5.2.2	Pauvreté et types d'habitation	22	
	5.2.3	Pauvreté et statut d'occupation du logement	23	
CHA	APITRE 6	PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES		. 25
6.1	Pauvret	é et accès à l'assainissement	25	
	6.1.1	Pauvreté et type d'aisance	25	
	6.1.2	Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures	25	
	6.1.3	Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées	26	
6.2	Pauvret	é et accès à l'eau de boisson	27	
6.3	Pauvret	é et principal mode d'éclairage	27	
6.4	Pauvret	é et type d'emploi principal occupé	28	
CHA	APITRE 7	. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE		. 29
7.1	Distribu	tion de la consommation totale par quintile	29	
7.2	Distribu	tion de la consommation totale par décile	29	
7.3	Indicate	urs d'inégalités de la consommation	30	
CON	NCLUSIC	)N		.33
BIB	LIOGRA	PHIE		.35
ANI	NEXES			xiii

#### LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

#### Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence selon le milieu de résidence	g
Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence	10
Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces	10
Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté	11
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces	11
Liste des cartes	
Carte 1 : Localisation de la région du Nord au Burkina Faso	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Nord	11

#### **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	7
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes	12
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage	15
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage	15
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage	16
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage	16
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	e 19
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	19
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire	20
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages	21
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matéri définitifs	
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	22
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	23
Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie	25
Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie	26
Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de	
Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie	27
Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie	27
Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé	28
Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile	29
Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile	29
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	30
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	31

#### RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Nord en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5° RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décliner le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

#### Géographie de la pauvreté

Plus de la moitié (60,2%) de la population de la région du Nord vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural (64,7%) qu'en milieu urbain (34,1%) et la province du Passoré est la plus touchée avec plus de sept personnes sur dix (70,3%) de sa population qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Arbolé, Pilimpikou et Bahn sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région avec environ huit personnes pauvres sur dix dans ces communes.

#### Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, plus d'une personne sur trois (39,0%) est située dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasinulle. Dans les ménages dirigés par une femme, plus de 70% des individus ont un niveau de vie acceptable (audelà du 5eme décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 45%.

#### Pauvreté et éducation

Un individu sur trois (33,3%) vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sont du dixième décile, alors que seulement 5,6% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie. Plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 9,8% des enfants du primaire, 22,1% du postprimaire et 53,2% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 12,4% des enfants du primaire, 9,9% du post-primaire et 4,8% du secondaire.

#### Pauvreté et cadre de vie

Les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les niveaux de vie faibles. Par exemple 27,2% des individus vivant dans les ménages de plus de cinq personnes par pièce à coucher sont du premier décile contre 4,6% pour les individus qui ne sont pas en situation de promiscuité. Par ailleurs, les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent, le plus souvent, les pauvres.

#### Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès aux services sociaux reste précaire pour les couches défavorables.

La majorité de la population (52,4%) de la région du Nord utilisent les latrines simples comme principal lieu d'aisance. La brousse ou nature est le deuxième type d'aisance utilisé par la population (35,6%). Comme principaux modes d'évacuation des ordures et des eaux usées, les fosses fumières (36,1%) et la rue ou nature (74,1%) respectivement sont les plus utilisées par la population. La majorité (61,5%) des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les puits. La moitié de la population utilise les lampes comme principal mode d'éclairage.

#### Inégalités de niveau de vie

Il ressort que la structure des dépenses de consommation par quintile de niveau de vie dans la région du Nord est inégalitaire. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile représente 12,6% de la consommation totale du Nord, celle du dernier quintile vaut 36,6%. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,14) qu'en milieu urbain (GINI=0,31). Le Yatenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Gourcy, Ouahigouya, Titao et Yako. Dans la commune de Ouahigouya, les 10 % les plus riches ont un niveau de vie 3,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 2,4 dans la commune de Gourcy, de 2,3 dans la commune de Titao et de 2,6 dans la commune de Yako.

#### INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région du Nord. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socioéconomiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

La région du Nord fait frontière avec la République du Mali au Nord et cing (5) autres régions du Burkina Faso que sont la région du Sahel au Nord-Est, la région du Centre-Nord à l'Est, les régions du Plateau Central et du Centre-Ouest au Sud et la région de la Boucle du Mouhoun à l'Ouest. Elle couvre une superficie totale de 16 414 Km², soit 6,01 % du territoire national. En 2019, la région du Nord comptait 1 722 115 habitants (5e RGPH) (INSD, 2022). Avec pour chef-lieu Ouahigouya, la région du Nord a été créée par la loi n° 031/AN du 2 juillet 2001 portant création des régions administratives du Burkina Faso. Elle comprend les provinces du Loroum, du Passoré, du Yatenga et du Zondoma qui ont respectivement pour chef-lieu Titao, Yako, Ouahigouya, et Gourcy. Elle compte trente-une (31) communes dont quatre (4) urbaines, 914 villages et 34 secteurs.

Au plan économique, la région du Nord est confrontée à des conditions climatiques difficiles avec des populations fortement orientées vers l'agriculture, l'élevage et le commerce. Il ressort des analyses (monographie régionale, INSD 2022) que la région du Nord cumule les indicateurs les moins reluisants de l'activité économique : faibles taux d'occupation (27,6%), forts taux de chômage (11,9%), forts taux d'inactivité (68,7%), forte proportion de jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi (58,2%). La région présente également un fort rapport de dépendance économique qui se situe à 596,8%, c'est-à-dire que 100 personnes dans l'emploi prennent en charge au moins 596 personnes contre 325 au niveau national.

En termes de pauvreté, cette région est parmi le groupe des régions du Burkina Faso les plus affectées. En effet, elle présentait un niveau d'incidence de la pauvreté supérieur au niveau national en 2003 et 2018 avec respectivement 68,6% et 70,9% (EBCVM, 2003 et EHCVM 2018). Aussi, la contribution de cette région à la pauvreté nationale n'a pas significativement évolué entre 2003 (12,7%) et 2018 (13,8%). L'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI est relativement faible et a peu évolué entre 2014 et 2018 passant de 0,24 à 0,30 (EMC, 2014 et EHCVM 2018).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région du Nord est structuré en sept (07) chapitres comme suit:

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans le Nord ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation :
- Pauvreté et cadre de vie :
- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;
- Inégalités de niveau de vie.

SAHEL MALI NIGER CENTRE-NORD PLATEAU-CENTRAL BOUCLE DU MOUHOUN CENTRE & CENTRE-SUD CENTRE-OUEST CENTRE-EST HAUTS-BASSINS BENIN GHANA TOGO

Carte 1 : Localisation de la région du Nord au Burkina Faso

SOURCE: BNDT / IGB DR-INSD, 2023

75

150 km

LEGENDE NORD

AUTRES REGIONS

SUD-OUEST

CASCADES

CÔTE D'IVOIRE

#### CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES **UTILISEES**

#### 1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques<sup>1</sup> regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence », et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

#### 1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

#### 1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

#### 1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

#### 1.1.4 Approche par les capabilités

L'approche par les capabilités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

#### 1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de privations récurrentes et fixes.

Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

#### 1.2 Mesure de la pauvreté

#### 1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

#### 1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

#### 1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

#### 1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non- pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

#### 1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

#### 1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqueé.

#### 1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

#### 1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

#### 1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

#### 1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

#### 1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres de la région. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

#### 1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

#### 1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

#### 1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu soit très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »
- une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »
- des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? » Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

#### 1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5º RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5<sup>e</sup> RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 1 582 390 habitants répartis sur un effectif de 271 833 ménages de la région du Nord.

#### 1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5<sup>e</sup> RGPH

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du RGPH car le questionnaire du RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour en 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire les

dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base de données du 5e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour la région du Nord, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 213 445 F CFA avec un minimum de 59 922 F CFA et un maximum de 1 189 727 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

		Valeur du percentile
	Q1	149 827,5
Quintile	Q2	176 002,0
Quintile	Q3	205 894,2
	Q4	247 859,9
	D1	135 430,1
	D2	149 827,5
	D3	165 983,0
	D4	176 002,0
Décile	D5	192 953,6
	D6	205 894,2
	D7	223 412,1
	D8	247 859,9
	D9	299 553,8

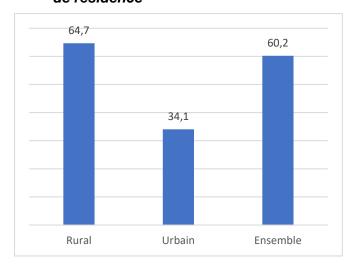
#### CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

#### 2.1 Pauvreté et milieu de résidence

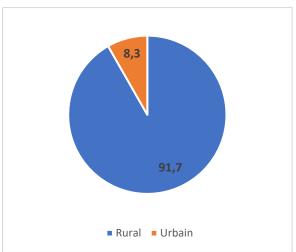
Plus de la moitié (60,2%) de la population de la région du Nord vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est nettement moins élevée en milieu urbain (34,1%) qu'en milieu rural (64,7%). L'écart moyen des dépenses de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 20,6%. En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (91,7%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (8,3%). La consommation moyenne annuelle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 326 964 F CFA et 194 118 F CFA.

Graphique 1 : Incidence selon le milieu de résidence



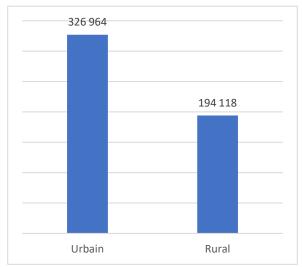
Source: Volume-3, 5e RGPH

Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté



Source: Volume-3, 5e RGPH

Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence



Source: Volume-3, 5e RGPH

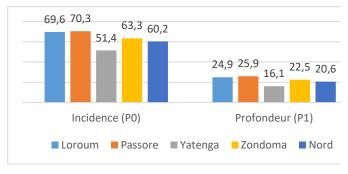
#### 2.2 Pauvreté et provinces de résidence

Au niveau provincial, plus de la moitié de la population des provinces de la région du Nord vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, les proportions des personnes se trouvant dans cette situation sont de 69,6% pour la province du Loroum, 70,3% pour la province du Passoré, 51,4% pour la province du Yatenga et 63,3% pour la province du Zondoma.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province du Yatenga contribue à hauteur de 41,0% contre 31,1%, 14,7% et 13,3% respectivement pour les provinces du Passoré, du Zondoma et du Loroum. La forte contribution de la province du Yatenga à la pauvreté de la région s'expliquerait par son poids démographique (près de la moitié de la population de la région réside dans le Yatenga).

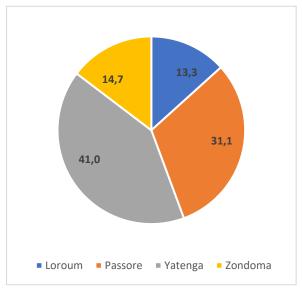
Du point de vue de la profondeur, elle est plus prononcée dans la province du Passoré (25,9%) et moins prononcée dans la province du Yatenga (16,1%).

Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces



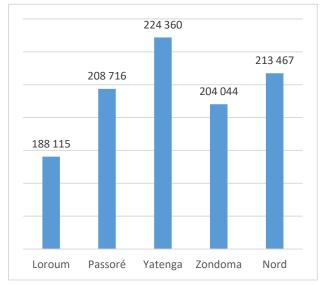
Source: Volume-3, 5e RGPH

Graphique 5 : Contribution provinces à la pauvreté



Source: Volume-3, 5e RGPH

Graphique 6: Consommation moyenne par personne selon les provinces

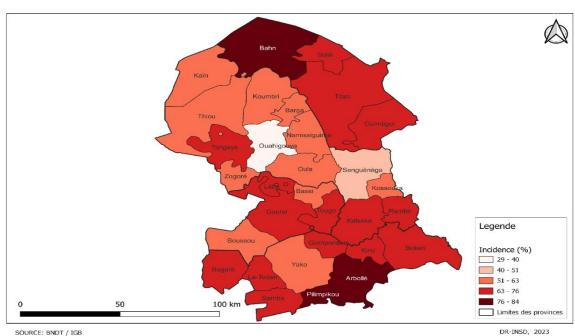


Source: Volume-3, 5e RGPH

#### 2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les localités situées plus au sud et au nord de la région sont les plus touchées. Les communes à faible incidence se localisent au centre (Ouahigouya) et à l'est (Séguénéga) de la région.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Nord



L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que dans la plupart des communes de la région, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Arbolé, Pilimpikou et Bahn sont les communes qui enregistrent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Nord. En effet, environ huit personnes sur dix de ces communes dépensent annuellement moins de 194 629 F CFA (seuil de pauvreté) en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc.

La commune de Ouahigouya présente l'incidence de pauvreté la plus faible de toutes les communes de la région. Les communes de Gourcy, de Titao et de Yako sont les trois communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région à hauteur de plus de 6% chacune.

En outre, la profondeur de la pauvreté est plus élevée à Arbolé, Pilimpikou et Bahn comparativement aux autres communes.

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Sévérité P2 (%)	Consommati on par personne
Province du Lorour	m				
Bahn	78,3	2,9	29,5	11,1	181 030,9
Ouindigui	65,0	2,1	21,5	7,1	177 117,9
Sollé	70,0	1,5	25,2	9,1	177 178,8
Titao	67,7	6,9	24,3	8,7	194 398,3
Province du Passor	ré				
Arbolé	84,6	4,9	35,6	15,0	195 380,0
Bagaré	74,8	2,4	28,6	10,9	188 274,8
Bokin	67,7	5,3	23,4	8,1	194 125,4
Gomponsom	71,6	1,9	26,2	9,6	195 491,2
Kirsi	69,4	2,0	24,4	8,6	193 341,5
La-todin	69,3	2,6	24,9	8,9	205 363,4
Pilimpikou	79,9	1,8	31,5	12,4	191 646,7
Samba	72,0	3,2	26,7	9,9	196 702,2
Yako	61,3	6,9	21,3	7,4	248 062,7
Province du Yateng	ja				
Barga	55,3	2,7	17,4	5,5	199 203,5
Kain	62,9	0,7	21,0	7,0	183 397,8
Kalsaka	68,8	5,2	24,0	8,4	187 395,5
Kossouka	57,2	1,5	17,9	5,6	192 407,9
Koumbri	57,9	3,5	18,0	5,6	186 015,2
Namissiguima	53,2	3,0	16,5	5,1	205 421,4
Ouahigouya	29,2	5,6	7,8	2,1	322 259,5
Oula	57,3	3,5	17,9	5,6	197 139,0
Rambo	70,8	3,2	25,3	9,0	185 372,8
Séguénéga	47,5	4,5	13,6	3,9	196 113,8
Tangaye	67,3	2,5	22,8	7,7	190 711,9
Thiou	56,8	3,7	17,7	5,5	193 199,0
Zogoré	60,7	1,4	19,9	6,5	188 767,9

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Sévérité (%)	P2	Consommati on par personne
Province du Zondoma						
Bassi	61,8	2,1	20,8		7,0	198 370,1
Boussou	57,0	1,8	17,7		5,5	193 024,4
Gourcy	64,4	7,3	24,0		8,9	216 391,4
Leba	65,8	0,9	23,0		8,0	188 835,7
Tougo	65,7	2,6	23,0		8,1	187 788,8
Ensemble région	60,2	12,9	20,6		7,0	213 467,5

#### CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

#### 3.1 Pauvreté et taille du ménage

Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus d'individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 25,0% des personnes sont situées dans le dernier décile de niveau de vie (plus riches) alors que dans les ménages d'au moins 12 personnes, plus d'une personne sur trois (39,0%) est située dans le premier décile (plus pauvres).

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	1,1	2,2	16,1	39,0
Deuxième décile	0,0	1,5	12,1	15,3	12,5
Troisième décile	1,1	7,1	3,6	13,8	28,5
Quatrième décile	1,6	1,2	18,8	23,1	6,1
Cinquième décile	3,4	28,3	20,8	9,1	3,9
Sixième décile	12,4	10,3	5,5	4,2	2,2
Septième décile	16,2	4,5	17,4	8,1	2,3
Huitième décile	9,5	27,2	7,9	3,3	1,9
Neuvième décile	30,7	7,1	4,9	3,5	2,0
Dixième décile	25,0	11,8	6,8	3,6	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

#### 3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, plus de 70% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 45%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	13,2	2,1
Deuxième décile	8,6	3,2
Troisième décile	11,6	6,6
Quatrième décile	10,1	5,1
Cinquième décile	13,0	10,6
Sixième décile	6,9	7,8
Septième décile	9,1	12,9
Huitième décile	10,0	10,2

Niveau de vie	Homme	Femme
Neuvième décile	9,0	18,6
Dixième décile	8,6	23,0
Total	100,0	100,0

#### 3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Dans la région du Nord, les individus vivant dans les ménages dont le chef est marié polygame ont un niveau de vie faible. En effet, plus de 85% des individus dont le chef de ménage est marié polygame se situent en dessous du cinquième décile contre moins de 30% pour les autres situations matrimoniales. Les individus vivant dans les ménages où le chef est célibataire ont un niveau de vie élevé. Plus de deux personnes sur trois (67,8%) ayant un célibataire comme chef de ménage sont situés dans le dernier décile.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	1,3	1,2	26,4	2,3	2,3	0,8
Deuxième décile	1,5	0,8	17,2	2,0	3,6	3,2
Troisième décile	2,0	3,4	21,0	6,4	8,5	7,2
Quatrième décile	1,4	8,1	12,0	5,9	6,1	5,9
Cinquième décile	2,4	15,7	10,0	11,1	10,0	11,7
Sixième décile	1,0	8,6	5,5	4,8	5,6	7,7
Septième décile	3,8	15,2	2,4	18,1	14,4	13,5
Huitième décile	1,5	17,7	1,7	7,4	5,9	12,4
Neuvième décile	17,1	15,5	2,1	20,5	20,6	14,0
Dixième décile	67,8	13,7	1,7	21,5	23,2	23,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

#### 3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Plus de deux individus sur trois vivant dans les ménages dirigés par les moins de 25 ans et ceux âgés entre 25 à 34 ans ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Cependant, moins de 44% des personnes vivant dans les ménages dont l'âge du chef de ménage est compris entre les groupes d'âges 35-44 ans, 45- 54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

	•			•		9	9
Niveau de vie	Moins of 25 ans	de	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Premier décile	0	,2	2,2	11,0	20,2	20,0	11,8
Deuxième décile	0	,5	4,3	7,6	9,4	12,0	10,7
Troisième décile	1	,3	4,2	10,4	16,3	15,6	13,2
Quatrième décile	0	,8	4,3	12,6	12,5	10,4	9,1
Cinquième décile	4	,3	15,2	15,7	10,5	11,0	12,0
Sixième décile	6	,4	11,8	5,9	4,3	5,2	8,4
Septième décile	16	,7	10,7	9,5	8,9	7,0	8,4
Huitième décile	14	,5	14,1	11,9	7,0	6,2	8,0

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Neuvième décile	24,6	19,4	6,5	4,8	6,5	8,9
Dixième décile	30,7	13,8	8,9	6,1	6,1	9,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

#### CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et nonpauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation<sup>2</sup>. Il est aussi analysé la fréquentation scolaire des enfants selon le niveau de vie.

#### 4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée à un niveau de vie élevé. En effet, un individu sur trois (33,3%) dont le chef de ménage est alphabétisé vit dans un ménage du dixième décile, alors que seulement 5,6% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	13,4	5,5
Deuxième décile	8,7	4,3
Troisième décile	11,9	7,2
Quatrième décile	10,2	6,3
Cinquième décile	13,5	8,7
Sixième décile	7,4	5,0
Septième décile	9,7	7,9
Huitième décile	10,2	9,3
Neuvième décile	9,5	12,4
Dixième décile	5,6	33,3
Total	100,0	100,0

#### 4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

Près de six individus sur dix dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction ont un niveau de vie inférieur au sixième décile. Par contre, les chefs de ménages instruits sont plus issus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, parmi les individus dont les chefs de ménages ont un niveau primaire, post-primaire, secondaire ou supérieur, respectivement 15,2%, 33,3%, 69,9% et 80,7% sont issus des ménages à niveau de vie le plus élevé.

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	13,7	6,2	3,2	0,6	0,7
Deuxième décile	8,9	5,6	3,2	0,9	0,4
Troisième décile	12,1	8,8	5,5	2,1	0,5

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Alphabétisé: La définition adoptée est celle du 5<sup>e</sup> RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ».

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Quatrième décile	10,3	8,1	5,1	1,5	0,8
Cinquième décile	13,6	12,0	8,4	2,3	1,0
Sixième décile	7,3	6,9	5,3	2,0	0,9
Septième décile	9,7	10,5	8,7	3,5	1,6
Huitième décile	10,0	12,6	11,4	5,2	2,9
Neuvième décile	9,1	14,1	15,9	12,0	10,5
Dixième décile	5,3	15,2	33,3	69,9	80,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

#### 4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

Dans la région du Nord, les enfants (moins de 18 ans) qui fréquentent au post-primaire et au secondaire proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 9,8% des enfants du primaire, 22,1% du post-primaire et 53,2% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 12,4% des enfants du primaire, 9,9% du post-primaire et 4,8% du secondaire. Par ailleurs, parmi les enfants scolarisés au primaire, 56,1% proviennent des ménages à niveau de vie inférieur au sixième décile.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	12,4	9,9	4,8
Deuxième décile	8,1	6,4	3,2
Troisième décile	12,5	10,6	5,7
Quatrième décile	10,6	8,3	3,9
Cinquième décile	12,5	9,0	4,9
Sixième décile	5,8	5,4	3,1
Septième décile	9,5	9,2	5,7
Huitième décile	10,4	8,7	5,3
Neuvième décile	8,4	10,3	10,3
Dixième décile	9,8	22,1	53,2
Total	100,0	100,0	100,0

# CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

# 5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher du logement. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher se retrouvent plus dans les niveaux de vie élevés. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité ont un niveau de vie faible. Par exemple, dans les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher, seulement 4,6% des individus sont du premier décile contre 27,2% dans les ménages de plus de cinq personnes par pièce à coucher.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages

	N	ombre moyen d	e personnes pa	r pièce à couche	r
Niveau de vie	Moins de 3 personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	Plus de 5 personnes par pièce
Premier décile	4,6	11,7	18,6	17,0	27,2
Deuxième décile	4,8	9,2	8,6	11,3	13,2
Troisième décile	6,7	11,9	12,6	15,4	19,6
Quatrième décile	6,4	9,5	15,5	13,1	11,2
Cinquième décile	10,9	16,9	9,6	15,5	10,9
Sixième décile	9,4	4,8	8,8	4,9	3,7
Septième décile	10,0	10,2	10,8	7,3	5,2
Huitième décile	12,2	12,5	4,1	8,6	5,0
Neuvième décile	16,3	7,0	7,6	3,9	2,3
Dixième décile	18,7	6,2	3,9	3,1	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

# 5.2 Pauvreté et qualité du logement

# 5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mur, du toit et du sol. Nous distinguons deux types de logement : le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les murs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs<sup>3</sup>.

La répartition par niveau de vie des individus des ménages dont le toit est en matériaux définitifs est presque égalitaire. Par contre, les murs, le sol et les bâtiments en matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Murs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur); Toit en matériaux définitifs (Béton; tôle, tuile); Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

individus nantis. En effet, plus de la moitié des individus des ménages dont au moins les murs et le sol sont en matériaux définitifs appartient aux cinq derniers déciles. Aussi, parmi les individus issus des ménages dont les bâtiments sont en matériaux définitifs, au moins 28% d'entre eux appartiennent au dixième décile de niveau de vie contre 2,4% dans le premier décile.

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	5,5	11,1	2,0	2,4
Deuxième décile	5,3	7,6	4,0	3,9
Troisième décile	11,0	11,4	13,3	11,4
Quatrième décile	7,4	9,2	8,4	7,0
Cinquième décile	8,3	11,8	8,1	7,1
Sixième décile	5,3	6,7	5,8	4,9
Septième décile	8,1	9,5	10,4	8,2
Huitième décile	10,5	10,7	14,8	11,5
Neuvième décile	13,4	10,9	15,7	15,0
Dixième décile	25,2	11,2	17,5	28,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

## 5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres. En effet, les immeubles à appartement, les villas et les bâtiments à plusieurs logements regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 44,5%, 62,7% et 17,3%. Ces proportions sont de 0,6% et 0,9% respectivement pour les individus vivant dans des cases et tentes pour le même niveau de vie.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	0,8	2,0	12,4	10,5	17,1	7,7	16,5
Deuxième décile	3,6	1,9	8,2	7,3	10,6	4,1	9,0
Troisième décile	6,7	4,9	11,4	11,1	10,1	15,7	9,4
Quatrième décile	4,9	2,8	9,7	8,5	13,6	13,1	10,5
Cinquième décile	6,0	3,4	13,0	10,8	19,6	25,9	14,6
Sixième décile	4,5	2,3	7,1	6,0	9,5	10,4	8,2
Septième décile	7,3	2,8	9,6	8,9	8,9	8,7	10,1
Huitième décile	7,2	5,7	10,3	9,4	6,6	6,9	9,7
Neuvième décile	14,5	11,5	10,1	10,2	3,4	6,7	7,5
Dixième décile	44,5	62,7	8,2	17,3	0,6	0,9	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## 5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

Dans la région du Nord, les individus vivant dans leur propre logement (statut de propriétaire) et ceux hébergés gratuitement sont plus concentrés dans les ménages à niveau de vie faible. En effet, dans chacun de ces statuts d'occupation, plus de 60% des individus relèvent des cinq premiers déciles. Pour les individus vivant dans les locations (vente, simple), ils sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie élevé. Par exemple, les individus vivant en location simple, plus de la moitié (52,8%) se situe dans le dernier décile et pour ceux vivant en location-vente, cette proportion est de 27,6% pour le même niveau de vie.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	20,6	15,5	12,9	23,4	24,8
Deuxième décile	11,4	7,3	3,2	9,3	14,3
Troisième décile	16,0	7,7	4,9	11,4	12,7
Quatrième décile	10,8	6,9	3,2	8,1	10,9
Cinquième décile	11,0	7,9	3,7	10,1	12,2
Sixième décile	5,4	3,6	1,9	4,7	5,4
Septième décile	7,3	7,5	3,7	7,6	6,6
Huitième décile	7,1	6,6	4,1	7,0	5,6
Neuvième décile	5,8	9,5	9,6	6,9	4,7
Dixième décile	4,6	27,6	52,8	11,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

#### CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-**ECONOMIQUES**

#### 6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie des ménages. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, de l'évacuation des ordures, et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

### 6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

La répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie montre globalement que les latrines simples sont les lieux d'aisance les plus fréquemment utilisés par la population (52,4%) de la région du Nord. La brousse ou nature est le deuxième type d'aisance utilisé par la population (35,6%). La latrine ventilée, la chasse d'eau et les autres types d'aisance sont faiblement utilisés par la population.

L'analyse selon le niveau de vie indique une répartition de la population par type d'aisance est similaire à ce qui est observé au niveau global. Par exemple, la latrine simple (45,1%) est le type d'aisance le plus utilisé par les individus du premier décile suivie de la brousse ou nature (41,8%), de la chasse d'eau (8,1%) et de la latrine ventilée (1,0%). Cette tendance est observée chez les individus des autres déciles.

Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse/N ature	Autres	Total
Premier décile	8,1	45,1	1,0	41,8	4,0	100,0
Deuxième décile	8,4	48,3	1,3	39,1	2,9	100,0
Troisième décile	7,2	53,5	1,2	34,9	3,1	100,0
Quatrième décile	7,0	49,6	1,1	39,0	3,3	100,0
Cinquième décile	7,7	48,2	1,1	39,3	3,7	100,0
Sixième décile	7,0	51,2	1,2	37,2	3,4	100,0
Septième décile	6,8	53,6	1,3	35,1	3,2	100,0
Huitième décile	6,5	57,4	1,1	32,0	3,1	100,0
Neuvième décile	6,4	62,7	1,6	26,2	3,0	100,0
Dixième décile	7,4	79,9	1,8	8,0	2,9	100,0
Total	7,4	52,4	1,2	35,6	3,3	100,0

#### 6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

A l'exception du dernier décile, la répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures des ménages est quasi-identique quel que soit le niveau de vie. Selon les catégories du niveau de vie, les proportions des populations qui appartiennent à des ménages qui évacuent leurs ordures dans des fosses fumières et dans la rue sont les plus élevées. Elles fluctuent entre 18,8% et 39,8% pour les fosses fumières et entre 25% et 32,5% pour la rue. Le ramassage privé et l'utilisation des bacs à ordures sont plus utilisés par les ménages plus nantis. En effet, la proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par ramassage privé et celle des individus vivant des ménages où l'évacuation se fait dans les bacs à ordures sont respectivement de 10,4% et 19,2% dans le dixième décile contre moins de 5% et 8% dans les autres (déciles 1 à 9).

Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie

Niveau de vie	Ramas sage privé	Tas d'immo ndices	Fosses fumièr es	Bac à ordure s	Rue	Fossé (fosses /canive aux)	Autres	Total
Premier décile	2,5	15,1	38,9	4,4	32,5	2,5	5,6	100,0
Deuxième décile	2,7	17,9	39,1	4,1	29,9	2,7	5,3	100,0
Troisième décile	2,4	18,3	39,6	4,0	30,1	2,4	4,8	100,0
Quatrième décile	2,5	19,0	37,2	4,0	31,5	2,5	5,1	100,0
Cinquième décile	2,6	18,7	35,6	4,6	32,4	2,6	5,4	100,0
Sixième décile	2,7	18,7	36,8	4,7	31,4	2,7	4,9	100,0
Septième décile	2,6	20,7	34,4	4,6	31,9	2,6	5,1	100,0
Huitième décile	2,8	20,8	34,5	4,6	32,1	2,8	4,7	100,0
Neuvième décile	4,0	21,3	31,1	7,9	30,2	4,0	4,9	100,0
Dixième décile	10,4	21,4	18,8	19,2	25,0	10,4	4,4	100,0
Total	3,1	18,4	36,1	5,4	31,0	0,8	5,1	100,0

## 6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

La rue ou nature est le principal mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé par la population de la région avec une proportion de 74,1%. Quel que soit le niveau de vie, plus de sept personnes sur dix vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature.

Par contre, les caniveaux sont les moins utilisés par les individus (0,8%) vivant dans des ménages de la région. En effet, la proportion des individus vivant dans des ménages où les eaux usées sont évacuées dans les caniveaux est un peu plus élevée chez les individus du dixième décile comparativement aux neuf premiers. Cette proportion est de 3,1% dans le dixième décile contre 1,2% dans le neuvième décile et moins de 1% dans les autres (déciles 1 à 8).

Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie

Niveau de vie	Cour	Rue/Natu re	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	11,2	71,7	3,4	0,6	6,5	6,6	100,0
Deuxième décile	10,9	73,8	3,1	0,9	5,9	5,4	100,0
Troisième décile	11,1	75,2	2,3	0,5	6,0	5,0	100,0
Quatrième décile	11,9	74,7	2,3	0,4	5,8	5,0	100,0
Cinquième décile	11,7	74,3	2,7	0,7	5,4	5,2	100,0
Sixième décile	11,3	75,5	2,7	0,7	5,0	4,9	100,0
Septième décile	11,1	75,6	2,3	0,7	5,3	5,0	100,0
Huitième décile	12,0	76,1	2,0	0,7	5,0	4,2	100,0
Neuvième décile	11,0	75,4	2,2	1,2	5,9	4,3	100,0
Dixième décile	9,1	72,0	2,5	3,1	9,0	4,3	100,0
Total	11,2	74,1	2,6	0,8	6,0	5,2	100,0

## 6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

Dans la région du Nord, la majorité (61,5%) des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les puits. La proportion des individus vivant dans des ménages où la source d'approvisionnement en eau de boisson est le puits présente une tendance à la baisse avec le niveau de vie. Elle part de 65,3% pour les individus les plus pauvres (premier décile) à 31,6% pour les moins pauvres (dixième décile).

Par ailleurs, l'utilisation des puits est suivie par celle des forages chez les individus des neuf premiers déciles. Les individus vivant dans des ménages à niveau de vie élevé (dixième décile) utilisent plus le robinet-compteur intérieur (38,5%) suivi du puits (31,6%) et de la fontaine publique (19,5%). Les barrages, rivières, cours d'eau et lacs sont les sources d'approvisionnement en eau de boisson les moins utilisées par la population de la région (0,7%).

Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie

Niveau de vie	Barrage/ rivière/cour s d'eau/lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	1,0	65,3	18,0	14,2	0,5	1,0	100,0
Deuxième décile	1,0	62,8	19,8	15,2	0,6	0,7	100,0
Troisième décile	0,6	62,8	20,1	14,9	0,9	0,8	100,0
Quatrième décile	0,7	64,3	19,2	14,0	0,8	1,0	100,0
Cinquième décile	0,8	64,3	19,0	13,7	1,2	1,0	100,0
Sixième décile	0,7	63,6	19,2	14,1	1,5	0,9	100,0
Septième décile	0,7	62,8	18,4	15,2	2,1	0,9	100,0
Huitième décile	0,6	62,2	18,8	14,5	3,1	0,8	100,0
Neuvième décile	0,5	56,5	16,1	16,9	9,0	1,0	100,0
Dixième décile	0,1	31,6	8,4	19,5	38,5	1,8	100,0
Total	0,7	61,5	18,2	14,9	3,7	0,9	100,0

# 6.3 Pauvreté et principal mode d'éclairage

L'énergie réseau est plus utilisée par les individus ayant un niveau de vie élevé. En effet, 61,1% des individus du dixième décile sont issus des ménages qui utilisent l'énergie réseau contre 23,3% pour ceux du neuvième décile et moins de 13% pour les autres classes de niveau de vie. La lampe reste le principal mode d'éclairage pour les individus à faible niveau de vie. Parmi les individus du premier décile, 58,9% vivent dans des ménages où la lampe est le principal mode d'éclairage.

Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	3,8	33,3	58,9	4,0	100,0
Deuxième décile	4,2	39,2	53,5	3,1	100,0
Troisième décile	6,7	42,8	48,0	2,6	100,0
Quatrième décile	6,3	39,1	52,0	2,6	100,0
Cinquième décile	6,2	35,4	55,4	2,9	100,0
Sixième décile	7,6	36,5	53,4	2,4	100,0
Septième décile	9,8	37,4	50,6	2,3	100,0
Huitième décile	12,4	39,7	46,1	1,8	100,0

Neuvième décile	23,3	37,2	37,8	1,7	100,0
Dixième décile	61,1	21,8	16,1	1,0	100,0
Total	10,5	36,8	50,0	2,7	100,0

# 6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants par niveau de vie est plus égalitaire comparativement à celle des salariés et des aides familiales. Aussi, les salariés ont un niveau de vie plus élevé. En effet, plus de 90% des salariés ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile contre moins de 50% pour chacune des autres catégories d'emploi (Indépendant, aide familiale).

Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	12,2	0,8	13,1	11,8
Deuxième décile	7,9	0,8	8,9	7,6
Troisième décile	12,4	1,8	10,9	9,2
Quatrième décile	9,9	1,3	10,7	8,0
Cinquième décile	12,0	2,4	15,1	11,1
Sixième décile	6,5	1,4	8,1	6,2
Septième décile	9,3	2,7	9,7	9,2
Huitième décile	10,5	5,0	10,5	9,3
Neuvième décile	10,0	10,5	9,3	11,5
Dixième décile	9,3	73,4	3,8	16,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

### CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

# 7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

A l'analyse du tableau ci-après, il ressort que la répartition de la consommation totale par quintile de niveau de vie de la population du Nord est inégale. Le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. Pendant que la consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 42 389 millions de F CFA, celle du dernier quintile s'évalue à 110 163 millions de F CFA. Ces montants représentent respectivement 12,6% et 32,6% de la consommation totale de la population de la région. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 16,1%, 17,8% et 20,9% de la consommation totale. Ces résultats suggèrent que la structure des dépenses de consommation dans la région est inégalitaire.

Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile

Quintiles	Dépenses du quintile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier quintile	42 389	12,6
Deuxième quintile	54 487	16,1
Troisième quintile	60 118	17,8
Quatrième quintile	70 596	20,9
Cinquième quintile	110 163	32,6
Total	337 753	100,0

# 7.2 Distribution de la consommation totale par décile

Pour mieux cerner les inégalités révélées dans la section précédente, la consommation totale est repartie par décile du niveau de vie. Les résultats confirment que la structure des dépenses de consommation de la population du Nord est inégalitaire. En effet, le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre à lui seul 20,1% des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile se contente de 7,1% des dépenses de consommation totale. Les inégalités observées dans la structure des dépenses reflètentelles des inégalités entre les individus de la région ? Pour répondre à cette question, quelques indicateurs d'inégalités de la consommation sont présentés dans la section suivante.

Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier décile	24 057	7,1
Deuxième décile	18 333	5,4
Troisième décile	28 241	8,4
Quatrième décile	26 247	7,8
Cinquième décile	37 699	11,2
Sixième décile	22 419	6,6
Septième décile	32 564	9,6
Huitième décile	38 032	11,3

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Neuvième décile	42 138	12,5
Dixième décile	68 025	20,1
Total	337 753	100,0

# 7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la consommation des individus. Il est évalué à 0,20 dans la région du Nord. Cette valeur qui est plus proche de zéro que de un, signifie que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans la région du Nord. Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,14) qu'en milieu urbain (0,31). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI<0,3). L'indice varie très peu selon les provinces. Le Yatenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des individus. En effet, l'indice de GINI dans cette province s'élève à 0,22 contre 0,19 dans Zondoma et 0,18 dans chacune des provinces du Loroum et du Passoré. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1er et le 9e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est de 2,25 pour la région du nord. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 2,25 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural lorsque l'indice est désagrégé par milieu de résidence. L'analyse selon les provinces indique que le rapport interdécile est un peu plus élevé dans la province du Yatenga (2,35) contre 2,12, 2,09 et 2,06 respectivement pour le Zondoma, Loroum et du Passoré).

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Milieu de résidence					
Urbain	0,31	0,16	0,15	4,62	2,08
Rural	0,14	0,03	0,03	1,91	1,41
Provinces					
Loroum	0,18	0,06	0,06	2,09	1,47
Passore	0,18	0,05	0,06	2,06	1,45
Yatenga	0,22	0,08	0,09	2,35	1,65
Zondoma	0,19	0,06	0,07	2,12	1,52
Ensemble région	0,20	0,07	0,08	2,25	1,58

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans les communes de la région du Nord. En effet, l'indice de GINI est inférieur à 0,3 quelle que soit la commune considérée. Il varie de 0,12 dans la commune de Bahn à 0,28 dans celle de Ouahigouya. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie semblent être les communes les plus urbanisées de la région. Par exemple, les communes chefslieux de province (Gourcy, Ouahigouya, Titao et Yako) figurent parmi les communes ayant des indices de GINI les plus élevés. Dans la commune de Ouahigouya, les 10% les plus riches ont un niveau de vie 3,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 2,4 dans la commune de Gourcy, de 2,3 dans la commune de Titao et de 2,6 dans la commune de Yako.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Province du Loroum           Bahn         0,12         0,02         0,02         1,75         1,31           Ouindigui         0,13         0,03         0,03         1,88         1,38           Sollé         0,14         0,03         0,03         1,93         1,40           Titao         0,21         0,07         0,08         2,31         1,59           Province du Passoré           Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,0	Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Ouindigui         0,13         0,03         0,03         1,88         1,38           Sollé         0,14         0,03         0,03         1,93         1,40           Titao         0,21         0,07         0,08         2,31         1,59           Province du Passoré           Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Kirisi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Samba         0,15         0,03         0,03         1,98         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,	Province du Loroum				-	-
Sollé         0,14         0,03         0,03         1,93         1,40           Titao         0,21         0,07         0,08         2,31         1,59           Province du Passoré           Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0	Bahn	0,12	0,02	0,02	1,75	1,31
Titao         0,21         0,07         0,08         2,31         1,59           Province du Passoré           Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Samba         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41	Ouindigui	0,13	0,03	0,03	1,88	1,38
Province du Passoré         Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagarè         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Kirisi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Samba         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03	Sollé	0,14	0,03	0,03	1,93	1,40
Arbolé         0,15         0,04         0,04         1,96         1,37           Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,98         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Samba         0,15         0,03         0,03         1,98         1,43           Yako         0,24         0,09         0,01         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kaina         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kaisaka         0,15         0,03         0,03         1,91         1,41           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,88         1,	Titao	0,21	0,07	0,08	2,31	1,59
Bagaré         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kasaka         0,15         0,03         0,03         1,91         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,88         1,35 </td <td>Province du Passoré</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	Province du Passoré					
Bokin         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kasaka         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35<	Arbolé	0,15	0,04	0,04	1,96	1,37
Gomponsom         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39	Bagaré	0,15	0,04	0,04	2,00	1,47
Kirsi         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,84         1,43           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86 <t< td=""><td>Bokin</td><td>0,14</td><td>0,03</td><td>0,03</td><td>1,96</td><td>1,41</td></t<>	Bokin	0,14	0,03	0,03	1,96	1,41
La-todin         0,14         0,03         0,03         1,98         1,43           Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         1,92         1,41           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Oualigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86	Gomponsom	0,14	0,03	0,03	1,88	1,41
Pilimpikou         0,15         0,03         0,03         1,96         1,41           Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouala         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,88         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88 <td< td=""><td>Kirsi</td><td>0,15</td><td>0,03</td><td>0,03</td><td>1,92</td><td>1,41</td></td<>	Kirsi	0,15	0,03	0,03	1,92	1,41
Samba         0,15         0,04         0,04         2,00         1,41           Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,94         1,43           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,88         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,3	La-todin	0,14	0,03	0,03	1,98	1,43
Yako         0,24         0,09         0,10         2,62         1,72           Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,85	Pilimpikou	0,15	0,03	0,03	1,96	1,41
Province du Yatenga           Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,88         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14	Samba	0,15	0,04	0,04	2,00	1,41
Barga         0,13         0,03         0,03         1,85         1,34           Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Bassi	Yako	0,24	0,09	0,10	2,62	1,72
Kain         0,13         0,03         0,03         1,92         1,41           Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy <td>Province du Yatenga</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>	Province du Yatenga					
Kalsaka         0,15         0,03         0,03         2,00         1,47           Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba <td>Barga</td> <td>0,13</td> <td>0,03</td> <td>0,03</td> <td>1,85</td> <td>1,34</td>	Barga	0,13	0,03	0,03	1,85	1,34
Kossouka         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Kain	0,13	0,03	0,03	1,92	1,41
Koumbri         0,13         0,03         0,03         1,88         1,35           Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Kalsaka	0,15	0,03	0,03	2,00	1,47
Namissiguima         0,14         0,03         0,03         1,94         1,43           Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Kossouka	0,14	0,03	0,03	1,91	1,41
Ouahigouya         0,28         0,12         0,13         3,39         2,10           Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma         8         1,37         1,37         1,37         1,37         1,41	Koumbri	0,13	0,03	0,03	1,88	1,35
Oula         0,14         0,03         0,03         1,86         1,37           Rambo         0,15         0,04         0,04         2,00         1,47           Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Namissiguima	0,14	0,03	0,03	1,94	1,43
Rambo       0,15       0,04       0,04       2,00       1,47         Séguénéga       0,14       0,03       0,03       1,91       1,37         Tangaye       0,13       0,03       0,03       1,83       1,35         Thiou       0,14       0,03       0,03       1,96       1,41         Zogoré       0,14       0,03       0,03       1,88       1,38         Province du Zondoma         Bassi       0,14       0,03       0,03       1,85       1,37         Boussou       0,14       0,03       0,03       1,91       1,41         Gourcy       0,23       0,09       0,10       2,42       1,67         Leba       0,14       0,03       0,03       1,88       1,40	Ouahigouya	0,28	0,12	0,13	3,39	2,10
Séguénéga         0,14         0,03         0,03         1,91         1,37           Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Oula	0,14	0,03	0,03	1,86	1,37
Tangaye         0,13         0,03         0,03         1,83         1,35           Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Rambo	0,15	0,04	0,04	2,00	1,47
Thiou         0,14         0,03         0,03         1,96         1,41           Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Séguénéga	0,14	0,03	0,03	1,91	1,37
Zogoré         0,14         0,03         0,03         1,88         1,38           Province du Zondoma           Bassi         0,14         0,03         0,03         1,85         1,37           Boussou         0,14         0,03         0,03         1,91         1,41           Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Tangaye	0,13	0,03	0,03	1,83	1,35
Province du Zondoma       Bassi     0,14     0,03     0,03     1,85     1,37       Boussou     0,14     0,03     0,03     1,91     1,41       Gourcy     0,23     0,09     0,10     2,42     1,67       Leba     0,14     0,03     0,03     1,88     1,40	Thiou	0,14	0,03	0,03	1,96	1,41
Bassi       0,14       0,03       0,03       1,85       1,37         Boussou       0,14       0,03       0,03       1,91       1,41         Gourcy       0,23       0,09       0,10       2,42       1,67         Leba       0,14       0,03       0,03       1,88       1,40	Zogoré	0,14	0,03	0,03	1,88	1,38
Boussou     0,14     0,03     0,03     1,91     1,41       Gourcy     0,23     0,09     0,10     2,42     1,67       Leba     0,14     0,03     0,03     1,88     1,40	Province du Zondoma					
Gourcy         0,23         0,09         0,10         2,42         1,67           Leba         0,14         0,03         0,03         1,88         1,40	Bassi	0,14	0,03	0,03	1,85	1,37
Leba 0,14 0,03 0,03 1,88 1,40	Boussou	0,14	0,03	0,03	1,91	1,41
	Gourcy	0,23	0,09	0,10	2,42	1,67
Tougo 0,15 0,03 0,03 1,96 1,47	Leba	0,14	0,03	0,03	1,88	1,40
	Tougo	0,15	0,03	0,03	1,96	1,47

Ensemble région 0,20 0,07 0,08 2,25 1,58

### CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Nord en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, la pauvreté à un visage rural dans la région du Nord. La province du Passoré est la plus touchée en termes d'incidence, bien que ce soit la province du Yatenga qui a le plus grand nombre de pauvres. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que sur la plupart des communes de la région, plus de la moitié de leurs populations vivent en dessous du seuil de pauvreté. Arbolé, Pilimpikou et Bahn sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Nord.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations les plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres utilisent en grande majorité les latrines simples et la brousse comme lieu d'aisance, les fosses fumières et la rue sont respectivement les principaux modes d'évacuation des ordures et des eaux usées. Les individus issus des ménages pauvres utilisent majoritairement les puits comme principale source d'eau de boisson et s'éclairent principalement avec des lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région du Nord. Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence, la province et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Au niveau provincial, le Yatenga est la province la moins égalitaire en termes de distribution de dépenses de consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Gourcy, Ouahigouya, Titao et Yako).

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, la province du Passoré et les communes de Arbolé, Pilimpikou et de Bahn dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décents envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones.

## **BIBLIOGRAPHIE**

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : http://www.bsieconomics.org/416-definitions-approches-pauvrete, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région du Nord. Ouagadougou, Burkina Faso, 170 p.

INSD, 2022. Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménage de 2003 (EBCVM-2003). Ouagadougou, Burkina Faso.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménage de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

# **ANNEXES**

Tableau 1 : Pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Consommation par personne
Urbain	64,7	91,7	nd	nd	326 964,2
Rural	34,1	8,3	nd	nd	194 117,6
Ensemble	60,2	100,0	20,6	7,0	213 467,5

Tableau 2 : Pauvreté selon les provinces

Provinces	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)	Consommation par personne
Loroum	69,6	13,3	24,9	8,9	188 115,5
Passore	70,3	31,1	25,9	9,5	208 716,5
Yatenga	51,4	41,0	16,1	5,0	224 359,5
Zondoma	63,3	14,7	22,5	8,0	204 044,3
Ensemble	60,2	100,0	20,6	7,0	213 467,5

# EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

#### EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO Issaka	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
SAWADOGO Paul	Direction de la Démographie
ZONGO Haïdara	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
KONCOBO Zakaria	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. Théodore	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE Abdou	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE Bakary	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE Moctar	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY Idrissa	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE Drissa	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. Kadri	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
TOU G. Gildas	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO Yaya	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. Jérôme	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
BENGALY Labasse	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
MANLI Boureima	Direction régionale de l'INSD de l'Est

#### EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
		TOU G. Gildas	DR/SHL
	BOUCLE DU MOUHOUN	MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
		TOU G. Gildas	DR/SHL
1	CASCADES	MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
		TOU G. Gildas	DR/SHL
	SAHEL	MANLI Boureima	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
	OZIVINZ.	ZERBO Yaya	DR/EST
2	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
_	000 00201	ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
	OLIVINE GOLOV	ZERBO Yaya	DR/EST
	EST	KABORE Théodore	DR/EST
		LY Abdoul Kadri	DR/HBS
3	CENTRE-SUD	KABORE Théodore	DR/EST
	OLIVINE GOD	LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	CENTRE-EST	KABORE Théodore	DR/EST
	OZIVINZ ZOI	LY Abdoul Kadri	DR/HBS
	PLATEAU CENTRAL	NABIE Drissa	DR/EST
	TEXTEX OF THE	ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
4	CENTRE-NORD	NABIE Drissa	DR/EST
		ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
	NODD	NABIE Drissa	DR/EST
	NORD	ZOUNDI Jérôme	DR/HBS

DR-INSD 2023/Profil de pauvreté/10

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél: (00226) 25 49 85 02 - Fax: (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf